



Licencement et liquidation

Par **colore laetitia**, le **12/03/2018** à **15:45**

Bonjour,

Je mets permet de vous poser une question car avec mon conjoint on avait une société qu'on a mis en liquidation en décembre, j'étais salariée et associé à 40%. Je n'avait aucune responsabilité dans la société.

Voilà ma question le liquidateur qui s'occupe ne ma pas fait mes documents pole emploi et ne veut peut envoyer ma demande pour recouvrer mes salaires que je n'est pas touché car j'étais associé à 40%, sauf qu'aujourd'hui si ni moi, ni mon conjoint pouvons avoir des droits quelque part comment fait-on? Vers qui puis je me tourner pour arriver à trouver une solution pour que je puisse avoir mes droits?

En vous remerciant de vos réponses

Par **P.M.**, le **12/03/2018** à **16:10**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez réellement mis la société en liquidation judiciaire amiable ou si c'est le Tribunal de Commerce qui a prononcé la liquidation judiciaire...

Il faudrait aussi savoir si comme salariée vous avez cotisé à l'assurance chômage même si cela ne veut pas dire que Pôle Emploi vous indemniserait car vos droits ne sont pas établis en raison de votre proximité apparemment avec le gérant...

Même si c'est trop tard, il existe des assurances privées pour pallier à cela...